

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.

ANNONCES : 20 centimes la ligne RECLAMES : 25 centimes

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, au bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 48, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 23, 11 15, s.

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunt 1871) and Price (e.g., 56 80, 79 50, 88 95).

ROUBAIX, 8 MARS 1873

Chronique politique

Le gouvernement s'est montré animé des meilleures intentions à l'égard de l'amendement de M. de Belcastel.

M. Dufaure, que les radicaux vont encore accabler d'injures, a déclaré au nom du gouvernement qu'il acceptait la nouvelle rédaction de l'amendement de M. de Belcastel.

M. Lucien Brun a développé un amendement portant que l'Assemblée serait juge des cas dans lesquels le président devrait intervenir dans les interpellations.

En Espagne, toujours même situation. L'anarchie s'accroît chaque jour à Madrid et dans les provinces.

Le gouvernement de Berlin se préoccupe beaucoup des menées des internationalistes allemands.

L'Agence Havas a envoyé aux journaux des renseignements d'une prolixité bizantine sur l'état de santé de M. Thiers.

On nous écrit de Londres, que l'association dite Union catholique, a protesté auprès du gouvernement anglais contre la suppression des établissements religieux à Rome.

vents anglais et irlandais fussent exceptés de la suppression, mais que, quant au Collège Romain, il ne pouvait avancer, dans son intervention diplomatique, les pays catholiques tels que la France.

Voilà une leçon donnée par des protestants à M. Thiers.

Garibaldi vient encore de commettre plusieurs lettres. Le style en est de plus en plus épileptique.

L'Indépendance belge, que nous recevons cette après-midi, publie une dépêche de Berlin portant que dans les cercles officiels on croit à une entente prochaine entre l'Allemagne et la France, pour hâter l'évacuation du territoire français.

Les ligues suivantes, que nous trouvons dans l'Assemblée nationale, ne nous causent aucune surprise

Nous apprenons par des lettres de province que les chefs du parti républicain avancé ont reçu, des personnes de l'entourage du président de la République, l'avis qu'il ne fallait attacher aucune importance au discours de M. Dufaure, que la discussion sur le rapport de la commission des Trente n'était qu'une formalité, et que, quoi qu'il arrive, ils devaient considérer la République comme définitivement faite.

Nouvelles du jour

Le Courrier des Alpes nous donne des nouvelles de S. E. le cardinal Billiet.

Le Journal d'Indre-et-Loire constate que l'Etat vient de remettre à la famille d'Orléans le château d'Amboise et ses dépendances, dont elle avait demandé et obtenu la restitution de l'Assemblée nationale.

Ce domaine fait partie des propriétés, d'une valeur de 50 millions environ, qui ont été restituées à la famille d'Orléans.

Par décision ministérielle, l'intérêt attaché aux bons du Trésor est fixé ainsi qu'il suit, à partir du 7 mars courant inclusivement :

A 4 1/2 p. 100, pour les bons de trois à cinq mois ; A 5 p. 100, pour les bons de six à onze mois ; A 5 1/2 p. 100, pour les bons à un an.

On prête à M. Thiers un mot que nous rapporterons sous toutes réserves et sans commentaires : « Je sais bien, aurait-il dit au duc de Broglie, que je puis être sûr de votre appui tant que j'aurai la majorité dans la Chambre. »

LETTRE DE PARIS

Je dois vous signaler le revirement aussi heureux qu'inattendu des dispositions de la droite.

On achevait de discuter le dernier paragraphe de l'art. 2 du projet de la commission des Trente. La Chambre avait voté la partie de cet article qui accorde à M. Thiers le droit de veto. M. de Labassetière demandait seulement que le Président ne put user de ce droit que lorsqu'il n'aurait pas pris part aux discussions, et son amendement avait été repoussé par 495 voix contre 149.

C'est à ce moment que M. de Belcastel a présenté son article additionnel, qui spécifiait que le veto ne pourrait jamais être opposé aux lois constitutionnelles. Tout en admettant cette règle, la commission a fait déclarer, par l'organe de M. de Broglie, qu'elle ne voulait pas voter cet article parce que la chose allait sans dire, et qu'elle refusait même de remanier l'amendement pour lui donner une forme admissible.

Le refus a paru inquiétant, et c'est alors que M. Baragnon a dit qu'il suffisait qu'on hésitât à admettre l'amendement pour qu'il insistât en faveur du renvoi à la commission. La droite modérée, un peu inquiète de l'attitude suspecte de la commission, a voté avec l'extrême droite le renvoi de l'amendement Belcastel.

M. de Broglie a été particulièrement couvert de ridicule pour avoir changé trois fois d'avis et engagé aussi légèrement la commission. De toute part et jusque dans les tribunes, on s'écriait que l'honorable duc était le type accompli de l'Orléanisme, votant à la fois le pour et le contre et perpétuellement incertain entre tous les partis.

Cet état moral de l'Assemblée a produit un rapprochement visible des deux droites.

Vous remarquerez les plaintes exprimées par M. Pouyer-Quertier au sujet d'un assez honteux escamotage que vient de commettre le gouvernement, pour obtenir une commission favorable à la loi du traité de commerce anglo-français. Les commissaires devaient être nommés mardi dernier. La réunion n'a pas été possible à cause du grand discours de M. Thiers.

qui s'y sont trouvés en majorité en ont profité pour nommer des commissaires de leur bord, qui ratifieront, les yeux fermés, tout ce qu'a fait M. Thiers.

En s'acquittant de ce tour de passe-passe, les présidents de bureau étaient dans leur droit strict, mais la Chambre a réprovoqué le procédé et les dispositions s'en sont aigries.

Tout cela peut valoir aujourd'hui un meilleur accueil à l'important amendement de M. Lucien Brun.

M. Lockroy, membre radical du conseil municipal de Paris, serait l'héritier de M. Julien, ex-directeur des chemins de fer de l'Ouest et qui laisserait, dit-on, trois millions à son neveu.

ASSEMBLÉE NATIONALE

On assure que le gouvernement adhérerait à l'amendement Belcastel, dont la commission a accepté, hier, le renvoi. Nous ne tarderons pas à savoir ce qu'il peut y avoir de fondé dans ce bruit.

dement Belcastel. Il expose que ni dans l'esprit du gouvernement, ni dans l'esprit de la commission, il n'a jamais pu entrer la pensée de contester ni de réduire le pouvoir constituant de l'Assemblée.

M. Tolain demande si la commission entend classer parmi les lois constitutives les lois dont il est question à l'article 4 du projet.

Le duc de Broglie répond qu'il est impossible de répondre par avance à une telle question. A l'Assemblée elle-même il appartiendra de décider quelles lois auront le caractère constituant.

M. Tolain proteste contre une telle interprétation. Aux yeux de l'honorable membre, la loi électorale, la loi sur la seconde Chambre, par exemple, ne sauraient être considérées comme ayant le caractère constituant, puisque l'une est en quelque sorte une loi de réglementation, et que, relativement à l'autre, il a été dit que la seconde Chambre ne serait pas une institution ayant un caractère exclusivement républicain ou monarchique.

M. de Belcastel déclare n'accepter la rédaction de la commission que s'il est entendu que l'Assemblée demeure juge du caractère constituant des lois.

M. Marcel Barthe appuie les objections présentées par M. Tolain contre l'amendement. L'orateur prévoit le cas où une loi déclarée urgente serait votée, séance tenante, brusquement, sans réflexion et sans maturité, sous l'effet d'un de ces entraînements passionnés dont aucune Assemblée n'est exempte.

Le comte Joubert demande que le suffrage universel soit, comme toutes les autres questions, soumis au jugement souverain de cette Assemblée.

M. Lenoël demande que l'on rentre dans la vérité du contrat primitif. Bon nombre de membres n'ont voté les autres parties du projet que parce qu'ils acceptaient le terrain de transaction accepté par le gouvernement lui-même.

M. Dufaure, de sa place, déclare que le gouvernement accepte l'article additionnel proposé par M. de Belcastel.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 9 MARS 1873

— 37 —

LE TRIOMPHE D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XIV.

Le retour de l'enfant prodigue.

(Suite)

Le valet s'était à peine éloigné avec son échelle et son flambeau que les deux chiens favoris se mirent à aboyer de toutes leurs forces, et un homme sortit des ténèbres pour entrer dans le rayon de lumière projeté par la lanterne.

Laura Mason poussa un cri d'effroi ; mais Eleanor la prit par le bras pour l'empêcher de continuer.

Il n'y avait rien de bien alarmant dans l'aspect de cet homme. C'était tout simplement un rôdeur, non pas un vagabond ordinaire, mais un rôdeur d'assez bonne mine dont l'habit usé était d'une coupe élégante, et qui, malgré le désordre de sa toilette, avait en lui quelque chose du gentleman.

Mistress Darrell habite-t-elle toujours ici? demanda-t-il avec précipitation.

— Oui. » Ce fut Eleanor qui répondit. Les chiens aboyaient toujours, et Laura continuait à regarder l'étranger avec méfiance.

« Voulez-vous, je vous prie, lui dire que quelqu'un qui a quelque chose de très-important à lui communiquer, la demande, » ajouta l'homme.

Eleanor se dirigeait vers la maison pour s'acquitter de ce message, lorsqu'elle vit mistress Darrell qui traversait la pelouse pour venir à elles. Elle avait été dérangée et troublée par l'aboiement des chiens.

« Qu'y a-t-il, miss Vincent? demanda-t-elle d'un ton sec ; à qui parlez-vous, Laura et vous ? »

Ella dépassa les deux jeunes filles et s'approcha de l'homme qui se tenait à quelques pas de la barrière ; la lueur de la lanterne éclairait en plein la figure de l'étranger.

La veuve regarda sévèrement cet homme qui avait osé s'approcher de la barrière, après la tombée de la nuit, et s'adresser aux deux jeunes filles confiées à sa garde.

Mais sa figure changea dès qu'elle l'eût désigné, et un cri perçants s'échappa de ses lèvres :

« Lancelot !... Lancelot !... mon fils ! »

CHAPITRE XV.

Lancelot.

Mistress Darrell demeura quelque temps dans les bras de son fils, où elle sanglotait violemment. Les deux jeunes filles s'écartèrent de quelques pas. Elles étaient tellement étonnées par cette surprise inattendue qu'elles ne savaient que faire.

C'était donc là ce Lancelot Darrell, si longtemps absent, dont le portrait était suspendu au-dessus de la cheminée de la salle à manger, et le souvenir si bien gardé !

« Mon enfant !... mon enfant !... murmura la veuve d'un ton qui parut étrange aux deux jeunes filles, tant la tendresse qu'il respirait était nouvelle pour elles ; comment se fait-il que tu reviennes ainsi ? Je te croyais dans l'Inde. Je croyais... »

— J'étais dans l'Inde, ma mère, quand ma dernière lettre vous a été écrite, répondit le jeune homme ; mais vous savez combien cet affreux climat m'ennuyait et me rendait malade, combien la vie que je menais m'était odieuse, et j'ai tout abandonné pour revenir ici. J'ai pris passage sur le premier navire qui a quitté Calcutta, et me voici. Etes-vous fâchée que je sois de retour, ma mère ?

— Fâchée de le voir ! mon enfant !... mon enfant !... Mistress Darrell fit traverser la pelouse à son fils, et l'introduisit dans la maison par une porte vitrée. Elle semblait avoir

oublié complètement la présence des deux jeunes filles. Elle n'avait pas même l'air de songer qu'elles existaient, tant elle était surprise du retour de son fils. Laura et Eleanor montèrent donc dans la chambre de miss Mason et s'enfermèrent pour causer de l'étrange aventure de la soirée, pendant que la mère et le fils étaient en tête-à-tête dans le parloir du rez-de-chaussée.

« N'est-ce pas très-romanesque, tout cela, chère Nelly ? dit miss Mason avec enthousiasme. Croyez-vous qu'il ait fait tout le voyage de l'Inde en Angleterre, avec cet affreux habit et cet horrible chapeau ? Il ressemble tout à fait à un héros de roman, n'est-ce pas, Nelly ?... sombre et pâle, grand et maigre. Qui sait s'il est revenu pour un bon motif ? Je suis sûr qu'il aura la fortune de M. de Crespigny ! »

Miss Vane haussa les épaules. Elle n'était pas intéressée outre mesure par le fils prodigue qui venait d'apparaître à l'improviste, et elle avait assez à faire pour écouter toutes les exclamations de Laura et sympathiser avec sa curiosité.

« Je ne dormirai pas du tout cette nuit, Nelly, dit miss Mason en se séparant de son amie. Je vais rêver de Lancelot Darrell, de ses yeux noirs et de sa figure pâle. Quel regard fier et méchant il a, Nelly ! On dirait qu'il est furieux contre le monde, qu'il a maltraité, car il a dû être maltraité très-certainement. Il est si instruit et si habile qu'il devrait être gouverneur général, ou ambassa-

teur, ou quelque chose de ce genre, dans l'Inde. Il n'a pas le droit d'être déguenillé.

— Je crois que s'il est pauvre, c'est de sa faute, répondit miss Vincent tranquillement. Puisqu'il a tant de talent, que ne gagnait-il de l'argent ? »

Elle pensait, en parlant ainsi, à Richard Thornton qui travaillait au Phoenix Théâtre pour subvenir aux besoins de la communauté bohémienne des Pilastres, et l'habit tout taché de Dick lui paraissait magnifique en comparaison de celui du jeune prodigue qui était dans la salle d'en bas.

Les deux jeunes filles descendirent de bonne heure le lendemain matin. Laura Mason avait choisi pour sa toilette du matin une de ses plus jolies robes en mousseline qui était à peine aussi brillante que sa figure rayonnante. Les vêtements en gaz blanche de la jeune fille voltigeaient en même temps que les rubans et les dentelles de prix qui les ornaient. Elle était naturellement coquette et elle se hâta de prendre sa revanche des ennuyeux jours d'isolement qu'elle avait trouvés si pesants.

Mistress Darrell était assise à la table du déjeuner quand les deux jeunes filles entrèrent. Sa bible était ouverte auprès d'elle, parmi les tasses et les soucoupes. Sa figure était pâle et semblait plus soucieuse que de coutume, et ses yeux étaient obscurcis par les larmes qu'elle avait versées. L'héroïsme de la femme, qui avait supporté sans se plaindre l'ab-